

Rencontre bilatérale avec le ministre de l'agriculture du 27 août 2020

FO Agriculture a rencontré le 27 août le ministre de l'agriculture, M. Julien DENORMANDIE.

Le ministre était accompagné de Mme DELAPORTE (secrétaire générale), M. FAYOLLE (responsable des ressources humaines) et M. LEVEQUE (conseiller enseignement agricole, formation, apprentissage, emploi).

La délégation de **FO Agriculture** était composée de Jean-Christophe LEROY (SG FO Agri), Christine HEUZE (SG FO EA), Stéphane TOUZET (SG SNTMA) et Anaïs VILLAIN (SGA SNAMA).

FO Agriculture avait beaucoup de sujets et de questions à exposer au ministre. Tous n'ont pas pu être évoqués par manque de temps.

Vous trouverez ci-après nos différents échanges :

FO Agriculture fait part des problèmes d'équité entre la gestion des agents en PNA, en particulier au MTE, par rapport à ceux du MAA. Cela se ressent particulièrement au niveau des primes et avec la mise en place du RIFSEEP pour les corps techniques. Pour les primes, **FO Agriculture** rappelle que, pour les agents qui avaient été décroisés, il y avait une garantie qu'ils auraient les mêmes primes que s'ils restaient au MAA. La prime non versée de fin d'année de l'an dernier a montré que l'accord n'a pas été tenu. Il en va de même pour le RIFSEEP où le MTE nous a donné aucun élément sur les barèmes ou cartographie pour les corps basculant cet été. Ces problèmes se font ressentir dans tous les corps, pas uniquement technique. Les agents en PNA restent des agents du ministère et nous avons demandé d'intervenir sur ce sujet auprès de la ministre du MTE, Mme POMPILLI afin de réinstaurer une équité.

Autre sujet inquiétant **FO Agriculture** est l'instruction du 6 août 2020 qui a pour objet la dévolution au préfet d'un droit de dérogation aux normes réglementaires ! L'instruction précise « *La faculté de déroger à une norme réglementaire relève de votre pouvoir discrétionnaire* » ! Après une expérimentation, ce droit est élargi à tous les préfets. Cette mise sous tutelle du MI est mal vécue par les agents en grande majorité et nous craignons sur les responsabilités des agents dans des cas de dérogation. C'est la mise en place d'un droit élastique selon les territoires et les préfets. C'est encore une modification profonde du fonctionnement des DDI qui étaient interministérielles à l'origine.

Le ministre souligne l'intérêt de cette mesure qui est dans la suite de la Loi ESOC (société de confiance : remettre la confiance entre le cadre administratif et les usagers, droit de se tromper, adapter à la réalité de terrain). Il reconnaît néanmoins la nécessité de mettre en place des dispositifs visant à sécuriser le travail et la responsabilité des agents.

Télétravail

FO Agriculture note une vraie différence entre le privé et le public. Le service public est favorable mais craintif à le mettre en place. Après le covid, certains directeurs sont réticents à accorder des jours de télétravail bien que la fonction publique l'autorise jusque 3 jours par semaine.

FO Agriculture est favorable également à la formation des cadres au management des équipes en télétravail.

Sur ce point, le ministre reste à l'écoute et attend le retour de l'enquête faite par le service général durant l'été. La secrétaire générale souligne une très bonne participation à cette enquête (50%). Une analyse sera faite en septembre et la mise en place d'un groupe de travail avec les OS est prévue en octobre.

Mobilités

FO Agriculture dénonce les contraintes et imperfections des mobilités « au fil de l'eau » par rapport aux cycles de mobilités classiques. Nous déplorons la perte des compétences des CAP. La mobilité « au fil de l'eau » est très contraignante pour les agents et les structures : absence de transparence, impossible de renseigner les agents, quelques pratiques non réglementaires (réservation de postes à des agents d'un unique ministère !). De plus, avec les résultats des concours, les lauréats ont eu des difficultés supplémentaires. Au sein des structures, les RH locales sont submergées et font de la mobilité tout le temps !

FO Agriculture dénonce cette réforme et demande à garder des cycles de mobilité y compris avec les postes susceptibles d'être vacants.

Pour **FO Agriculture**, avec « le fil de l'eau », on ne pourra pas éviter les dérives.

Le ministre souligne que nous venons de vivre une situation compliquée qui a rendu plus complexe une bonne mise en œuvre de ce nouveau système. Il prend bonne note de nos remarques. L'enjeu sera de normaliser la mobilité lorsqu'on sera sorti de la crise sanitaire. Un retex sera effectué à l'automne.

Office national des forêts

FO Agriculture demande une garantie pour les parcours professionnels des fonctionnaires. Le recours au recrutement de personnel de droit privé va devenir systématique dans l'établissement. Il va donc falloir garantir une continuité des parcours professionnels des fonctionnaires qui vont devenir de moins en moins nombreux, en validant, notamment des ratios dérogatoires pour l'ensemble des corps de l'ONF. De plus, une crise sanitaire fait mourir nos forêts : scolytes, réchauffement climatique... Quelle sera la politique forestière ?

Le ministre insiste sur son attachement profond à la forêt. Il veut une politique ambitieuse de la forêt et du reboisement. Cela fait partie de ses priorités. Il sera vigilant pour les fonctionnaires exerçant leurs missions au sein de l'Office. Une analyse sera faite avec la direction de l'ONF.

Sécurité sanitaire des aliments

Le rapport de la mission interministérielle non communiqué (depuis 2 ans) bien qu'il ait été remis officiellement. Quelles sont les raisons ? Quel modèle retenu pour la maîtrise de l'alimentation humaine ? Agence ? Délégation des contrôles ?

Nous **FO** y sommes opposés et il faut des réponses ainsi que des mesures pour adapter les effectifs à l'ampleur des missions.

Le ministre ignore la raison de la non publication. Deux scénarios dominaient avec la création d'agence ou la répartition et le transfert de compétences de la CCRF vers le MAA.

L'agence n'est pas le schéma privilégié, la répartition et le transfert des compétences SSA vers MAA est en discussion avec BERCY.

Le ministre partage notre constat que les délégations (inspection remise directe) ne sont pas souhaitables et que nous ne disposons actuellement pas des effectifs suffisants pour assumer convenablement les missions qui nous incombent.

Le MAA ne revendique pas impérativement le transfert de personnels mais n'envisage pas d'accepter de charge supplémentaire sans l'attribution des moyens adaptés. Tout le monde semble d'accord sur le principe mais la question des moyens reste ouverte.

Responsabilité juridique des agents (contrôleurs et cadres)

C'est une question portée par **FO** depuis plusieurs années : des collègues sont mis en examen pour tromperie sur la qualité du service rendu, alors qu'ils ont alerté formellement leur hiérarchie sur les difficultés d'application de certains ordres de service et qu'ils ont ensuite appliqué les consignes qui leur ont été données, mais pas systématiquement formalisées.

Ces situations vont se multiplier avec « l'interministérialisation canalisée » des DDI et la multiplication des "affaires", crises et plaintes en SSA et SPA.

Il faut renforcer la formalisation du traitement des alertes tout au long de la chaîne hiérarchique et leur donner une portée juridique engageant les émetteurs et récepteurs : à chacun ses responsabilités!

Le ministre reconnaît le problème et annonce que l'administration va travailler sur ce sujet.

SGC

Depuis l'annonce de la création des SGC, certains agents ont demandé des mobilités, des départs en retraite sont intervenus et les SG de proximité ont commencé à se vider progressivement. Les postes n'ont pas été pourvus et ces services ont été débordés. Ils ont pourtant permis de faire face à la crise du Covid (mise en place de procédures internes, distribution de masques...). Ils ont également un rôle d'écoute et de soutien auprès des agents. A l'heure actuelle, pour nous, le maintien de la proximité est indispensable. **FO Agriculture** a demandé un nouveau report de la réforme d'au moins 1 an tant que la situation sanitaire ne s'est pas stabilisée.

Même constat dans les DOM avec des difficultés supplémentaires : le dialogue social est inexistant. Tout semble se décider au CT des préfectures en DOM sans que les représentants du personnel du MAA soient associés.

Le ministre nous répond que l'on ne va pas revenir sur les textes sortis à ce sujet, mais que les problématiques ont été identifiées. Un retour d'expérience a été demandé sur le sujet et les questions sont suivies par le SG au MAA.

FEADER

Quel avenir pour les DDT et notamment pour les services SEA en janvier 2022 ? Les missions FEADER non surfacique doivent être transférées aux grandes Régions et 400 agents seraient concernés. Aucun texte sur le sujet n'est sorti et quelques Régions commencent d'ores et déjà à anticiper.

Le ministre nous confirme, qu'en effet, il n'y a pas de texte. Gros blocage dans certaines Régions avec un sujet qui va devenir de plus en plus politique.

Le parlement a voté mais pas le sénat.

Les agents concernés commencent à s'inquiéter pour leur avenir. Nous regrettons l'absence de coordination qui est déjà en train de s'instaurer entre les Régions. Nous craignons la survenue de problèmes pour la mise en place des logiciels de gestion des aides et nous pensons qu'il faut responsabiliser les Régions en leur faisant payer les éventuels refus d'apurement européens.

L'incertitude pèse à tous les niveaux, mais on a un peu de temps, la période de transition s'effectuera jusqu'en 2023. Le MAA nous tiendra informé au fur et à mesure de l'évolution.

IFCE

Aucune réunion du conseil d'administration n'a été tenue cette année en l'absence de président. Que se passe-t-il ? Plus de 8 mois sans CA pour un établissement en restructuration c'est difficilement compréhensible.

Le ministre n'a pas encore eu le temps de statuer sur ce dossier mais c'est imminent.

Enseignement agricole

FO Agriculture a déclaré que les enseignants et les personnels ont hâte de retrouver leurs élèves après ces longs mois à distance. Il va y avoir beaucoup de travail pour recréer les synergies et l'ambiance propice à l'apprentissage et redonner confiance aux jeunes. Mais il y a des craintes que les établissements aient la nécessité de refermer s'il s'y crée un cluster. **FO** demande que tout soit mis en œuvre pour protéger les personnels et les apprenants, y compris des tests car nos établissements ont des spécificités, notamment les internats. Nous demandons la prise en charge de masques pour les élèves car un mauvais usage des masques par les apprenants expose toute la communauté d'un établissement.

Concernant les moyens : la dérégulation des seuils a entraîné la suppression de 50 postes en 2019, de 80 annoncés pour 2020, pour atteindre 300 d'ici la fin de la mandature. L'un de vos prédécesseurs, Bruno Lemaire, avait qualifié l'enseignement agricole « chien crevé au fil de l'eau ». Nous ne voulons pas revivre ce contexte très difficile pour les équipes éducatives.

Pour **FO**, les effectifs d'élèves ne peuvent pas être le seul critère. L'enseignement agricole fait beaucoup pour l'inclusion des jeunes en situation de handicap. La formation est la base des politiques qui seront mises en place. Par exemple avec « enseigner autrement l'agroécologie ». L'enjeu est important pour l'agriculture et les territoires ruraux.

Le ministre a répondu : je n'aurai pas à démontrer mon attachement à l'EA. Il est exemplaire et diversifié y compris en termes d'inclusion. L'apprentissage y est très important. Il est également tourné vers l'international et porteur des enjeux agroécologiques. Nous avons néanmoins un cadre très particulier pour cette rentrée avec notamment les masques où les gestes sont appliqués très diversement et où chacun (adolescent ou adulte) a une responsabilité propre. Vous avez entendu les annonces de Jean-Michel BLANQUER ce matin. Pour les établissements ou pour les internats, il n'est pas possible de donner des consignes nationales car chaque établissement a ses spécificités et c'est au local que les décisions doivent être prises. Il faut néanmoins sécuriser les responsables d'établissements.

Nous sommes partis sur plusieurs hypothèses. Nous devons nous adapter en permanence. Des cas ont été décelés dans des établissements d'Outre-mer, à la Réunion et les protocoles sanitaires ont fonctionné.

En ce qui concerne les moyens, une étude a été commanditée au CGAAER pour évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre avec les seuils. Nous sommes en attente.

Dans le plan de relance, j'ai réussi à faire prendre en compte la rénovation des établissements.

La réduction des dépenses publiques n'est pas un plaisir, ni facile mais nécessaire et il faut s'y plier. Tous les ministères demandent l'arrêt des schémas d'emploi. Je me bats pour qu'il n'y ait pas d'aggravation du nôtre.

La vitalité des apprenants est la clé et je souhaite pouvoir utiliser le plan de relance pour porter une vaste campagne de sensibilisation et de promotion de l'EA comme étant l'enseignement du vivant.

En net, il ne doit pas y avoir de fermeture de classe mais cela dépend avant tout du public.



Vos représentants **FO Agriculture**

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr